

BOURGES, le

Les Résidences de Bellevue

BUREAU DES ADMISSIONS

■ : 02 48 57 88 00

Fax : 02 48 67 94 12

Madame, Monsieur,

Pour une inscription en EHPAD, les démarches se font en ligne :

- site internet : www.viatrajectoire.sante-ra.fr

- o Cliquer sur l'espace « PARTICULIER »
- o Le médecin doit remplir le volet médical

- si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous adresser pour :

- o les habitants de Bourges au :
C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale
Service du C.L.I.C. Centre Local d'Information et de Coordination
7 Avenue du 11 Novembre – 18000 BOURGES – Tél : 02 48 23 25 00
- o Sinon à l'assistance sociale de secteur.

Les pièces administratives sont à fournir avant l'entrée soit au service des admissions pour les Résidences de Bellevue ou directement à ST DOULCHARD pour Les Terrasses de Bellevue

Par ailleurs, je vous précise que les prix de journée applicables à l'Etablissement, à compter du 1er Avril 2017 ont été fixés à :

**E.H.P.A.D « Les Géraniums » -« Les Tilleuls »-« Les Eglantines »-« Les Fontaines d'Emeraude »
« La Roseraie »**

1 Lit : 60,28 € + 6,10 € = 66,38 € 2 Lits : 58,78 € + 6,10 € = 64,88 €

Hors Département du CHER

1 Lit (Gir 1-2) 60,28 € + 22,65 € = 82,93 € 1 Lit (Gir 3-4) 60,28 € + 14,37 € = 74,65 € 1 Lit (Gir 5-6) 60,28 € + 6,10 € = 66,38 €
2 Lits (Gir 1-2) 58,78 € + 22,65 € = 81,43 € 2 Lits (Gir 3-4) 58,78 € + 14,37 € = 73,15 € 2 Lits (Gir 5-6) 58,78 € + 6,10 € = 64,88 €

Hébergement Temporaire

Gir 1-2 : 60,28 € + 22,65 € = 82,93 € Gir 3-4 : 60,28 € + 14,37 € = 74,65 € Gir 5-6 : 60,28 € + 6,10 € = 66,38 €

E.H.P.A.D « Les Terrasses de Bellevue ST DOULCHARD»

1 Lit : 65,28 € + 6,10 € = 71,38 €

Hors Département du CHER

Gir 1-2 : 65,28 € + 22,65 € = 87,93 € Gir 3-4 : 65,28 € + 14,37 € = 79,65 € Gir 5-6 : 65,28 € + 6,10 € = 71,38 €

Hébergement Temporaire

Gir 1-2 : 65,28 € + 22,65 € = 87,93 € Gir 3-4 : 65,28 € + 14,37 € = 79,65 € Gir 5-6 : 65,28 € + 6,10 € = 71,38 €

Le Centre d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

« Les Coquelicots » peut être aussi sollicité dans l'attente d'un hébergement temporaire ou définitif.

La journée 28,28 € + 18,89 € = 47,17 €

Ces prix sont révisibles chaque année.

Le personnel du service des Admissions se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

P/ LE DIRECTEUR

PROCEDURE SIMPLIFIEE D'ADMISSION

Les Résidences de Bellevue ont une capacité d'accueil de 605 lits d'hébergement à temps complet et 14 lits d'hébergement temporaire en EHPAD.

Les résidents sont accueillis sur 2 sites, l'un situé à Bourges et l'autre à Saint Doulchard.

Pour une inscription en EHPAD, les démarches se font en ligne :

- site internet : www.viatrajectoire.sante-ra.fr
 - o Cliquer sur l'espace « PARTICULIER »
Le médecin doit compléter le volet médical
- si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez vous adresser pour :
 - o les habitants de Bourges au :
C.C.A.S. Centre Communal d'Action Sociale
Service du C.L.I.C. Centre Local d'Information et de Coordination
7 Avenue du 11 Novembre – 18000 BOURGES – Tél : 02 48 23 25 00
 - o sinon à l'assistante sociale de secteur

- ❖ **LA COMMISSION DE RECEVABILITE DES ADMISSIONS** se tient une fois par semaine, elle est composée d'un médecin coordonnateur et d'un cadre de santé pour tous les dossiers actifs (actif = entrée immédiate dans les semaines à venir).
- ❖ **APRES LA COMMISSION**, pour les dossiers acceptés vous serez contacté par téléphone sinon vous recevrez une notification de refus sur Via Trajectoire
- ❖ **REMISE ET EXPLICATIONS DE DOCUMENTS A LA PERSONNE A CONTACTER POUR LE DOSSIER AVANT L'ENTREE**
- ❖ **RETOUR DES DOCUMENTS AU SERVICE DES ADMISSIONS** et contrôle de ceux-ci.
Mise à jour de la liste d'attente.
- ❖ **LES PRE-ADMISSIONS**
Il est peu fréquent que les futurs résidents puissent se déplacer sur site, les pré admissions se font le plus souvent en deux temps :
 - o visite des résidents (au CHJC, à Taillegrain, en EHPAD, à domicile...)
 - o visite des familles (à l'EHPAD).

Les pré admissions sont réalisées par le cadre avec la collaboration du médecin ou de la psychologue.

- ❖ **LES ADMISSIONS**
Lorsqu'un lit se libère, le cadre de la résidence prend contact avec le futur résident et/ou son entourage afin de convenir d'une date d'entrée et l'organise, le cas échéant, avec l'établissement d'où provient la personne âgée (CH, EHPAD...) en respectant l'ordre de classement de la liste d'attente.
Les entrées des résidents se font la plupart du temps en début d'après midi, ce qui permet à l'équipe d'être plus disponible et ainsi de favoriser l'accueil.

INFORMATIONS UTILES

❖ FRAIS DE SEJOUR

Les frais de séjour ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Si participation des obligés alimentaires, chacun déclare la somme réellement versée.

❖ A.P.A. (ALLOCATION PERSONNALISEE AUTONOMIE)

Pour prétendre à l'A.P.A., il faut être âgé de plus de 60 ans et être en GIR 1, 2, 3 ou 4.

Cette allocation est attribuée et versée par le Conseil Départemental du dernier domicile de secours. Elle finance en partie les besoins liés à la dépendance.

Pour les personnes du département du Cher, l'allocation est versée directement aux Résidences de Bellevue sous forme d'une dotation globale et vient en déduction de la partie dépendance des frais de séjour. Il reste à la charge du résident une partie appelée ticket modérateur et correspondant au tarif de la dépendance 5-6.

Les personnes hors département règlent intégralement les frais de séjour en fonction de leur dépendance, l'APA leur étant versée directement, la demande doit être faite au Conseil Départemental de leur dernier domicile de secours.

Pour information : un EHPAD, un foyer logement... ne sont pas un domicile de secours.

❖ ALLOCATION LOGEMENT & AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT

Toutes les chambres des Résidences de Bellevue à BOURGES ouvrent droit à l'A.L.F. (Allocation de Logement Familiale) sous conditions de ressources.

Toutes les chambres de la Résidence des Terrasses à SAINT DOULCHARD ouvrent droit à l'A.P.L (Allocation Personnalisée au Logement) sous conditions de ressources.

Où s'informer ?

C.A.F. du Cher : 08.20.25.18.10

M.S.A. : 02.48.55.40.40

❖ AIDE SOCIALE

Les personnes âgées qui ne peuvent honorer en totalité leurs frais de séjour en établissement ont la possibilité de faire une demande d'aide sociale auprès du Conseil Départemental du département de leur dernier domicile de secours sous certaines conditions.

Le dossier de demande d'aide sociale est à retirer à la mairie du dernier domicile.

Pour Bourges : le Centre Communal d'Action Sociale envoie le dossier au référent.

Le Conseil Départemental fait une enquête sur les biens financiers et immobiliers du futur résident. Parallèlement, un questionnaire est envoyé à tous les obligés alimentaires (conjoint, enfants et petits enfants majeurs).

LES RESIDENCES DE BELLEVUE 18021 BOURGES CEDEX

L'aide sociale peut :

- prendre en charge la totalité des sommes manquantes (aide sociale totale)
- participer à la prise en charge des frais d'hébergement en demandant une participation aux obligés alimentaires (aide sociale partielle)
- ou être refusée

Pour les personnes étrangères (hors CEE), il faut avoir résidé plus de 15 ans sur le territoire français avant l'âge de 70 ans.

Le résident reverse 90 % de ses pensions, il lui reste 10 % d'argent de poche avec un minimum mensuel de 96 € (montant fixé au 01/10/2014).

L'allocation logement doit être intégralement reversée.

L'aide sociale est remboursable au décès du bénéficiaire sur son patrimoine, et non sur les biens de ses héritiers.

Où s'informer ?

- www.cg18.fr pour le Département du Cher
- Solidarité et Cohésion sociale Direction de l'Action et de la Coordination Gérontologique : 02.48.55.82.14 pour le Département du Cher
- Centres communaux d'action sociale des mairies.

❖ **C.L.I.C. (CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION)**

Un guichet unique d'information pour les seniors. Les C.L.I.C. sont des lieux d'accueil, de conseil et d'orientation pour les plus de 60 ans, leurs proches et les professionnels de santé.

Ils vous informent gratuitement sur tous les domaines qui concernent les seniors : maintien à domicile, structures d'accueil, activités et loisirs.

Où s'informer ?

clic.ccas@ville-bourges.fr

Mme AVRIL Nathalie : 02.48.23.25.33 ou <http://nathalie.avril@ville-bourges.fr>

Mme PATRIGEON Maryline : maryline.patrigeon@ville-bourges.fr

❖ **ASSURANCE RETRAITE CENTRE**

Depuis Septembre 2012, la CARSAT du Centre a déployé sur l'ensemble de la région une nouvelle prestation : l'Aide aux retraités en Situation de Rupture (ASIR). Cette aide peut être attribuée pendant 3 mois à un retraité du régime général (Gir 5 ou 6) notamment lors du placement définitif de son conjoint en établissement.

Où s'informer ?

Pour obtenir un imprimé ASIR :

Contactez le 39 60

Télécharger directement l'imprimé sur le site : www.carsat-centre.fr



Note d'information aux familles et aux représentants légaux

Le Conseil de Vie Sociale institué par la loi du 2 janvier 2002 s'est réuni pour la première fois le lundi 25 avril 2005.

Il remplace le Conseil d'Etablissement et a pour mission de proposer au Directeur et au Conseil d'Administration les mesures à prendre en faveur des résidents. Ces mesures peuvent être de nature différente mais elles doivent avoir pour unique intérêt l'amélioration des conditions de vie des résidents, faciliter leur insertion, leur autonomie, permettre à l'Etablissement de s'ouvrir sur l'extérieur...

De plus le Conseil de Vie Sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'Etablissement ou d'un service.

Nous vous rappelons que le Conseil de Vie Sociale est avant tout **un lieu d'échanges et de prise en compte de vos souhaits**, de vos remarques sur les petits différents de la vie journalière et sur les sujets suivants :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- activités, animations socioculturelles et services thérapeutiques,
- entretien des locaux,
- nature et prix des services rendus,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge,
- projet de travaux et d'équipement.

C'est pourquoi nous souhaitons en tant que représentants des familles élus au Conseil de Vie Sociale être à l'écoute et prendre part de vos remarques en toute confidentialité. Vous pourrez alors nous contacter par écrit sous enveloppe à l'adresse suivante :

Les Représentants des Familles des résidents
Les Résidences de Bellevue
Rue du Président Maulmont
18021 BOURGES CEDEX

Vous avez aussi la possibilité de déposer votre courrier dans la boîte aux lettres installée à cet effet à l'entrée du bâtiment administratif sur votre droite, là aussi la confidentialité sera respectée.

Le courrier sera lu et traité uniquement par nous, représentants des familles. Le problème posé dans votre courrier pourra faire l'objet le cas échéant (et ceci en toute confidentialité) de l'ordre du jour du Conseil de Vie Sociale. Vos remarques et souhaits seront traités une fois par mois ou en urgence s'il y a lieu.



TELEPHONER AUX RESIDENCES DE BELLEVUE

Notre Etablissement s'est équipé d'un nouveau système téléphonique à reconnaissance de la parole. Cette solution va faciliter votre quotidien.

❖ POUR QUI ?

Vous pouvez continuer à joindre votre proche à son propre numéro France Télécom (02 48 xxxxx) Toutefois pour avoir de ses nouvelles, il vous faudra composer le 02.48.57.88.00 et demander d'abord la résidence puis l'étage selon la procédure décrite ci-dessous. Pour tout autre renseignement, vous demanderez le service concerné.

❖ LE FONCTIONNEMENT

Wel'Com, le standard téléphonique à reconnaissance de la parole, est capable d'analyser et de comprendre une phrase.

Exemple de dialogue :

Wel'Com : Bonjour et bienvenue aux Résidences de Bellevue. Vous êtes en relation avec un serveur à reconnaissance de la parole.

Si vous désirez joindre un résident dites résident.

Sinon merci de préciser le nom de la personne, le service, c'est à vous.

Appelant : Les Tilleuls.

Wel'Com : Précisez l'étage que vous souhaitez obtenir, sinon dites « information ».

Appelant : Le premier étage.

Wel'Com : Veuillez ne pas quitter, nous vous mettons en relation avec le premier étage.

Un autre exemple :

Appelant : Le service des Admissions.

Wel'Com : Veuillez ne pas quitter, nous vous mettons en relation avec les Admissions

En cas de difficulté de compréhension de la demande, un appel ne reste jamais réponse, il est immédiatement transféré l'hôtesse standardiste.

❖ POURQUOI CE SYSTEME DANS NOTRE ETABLISSEMENT ?

Ce nouveau standard a apporté à notre établissement une plus grande efficacité dans l'accueil de nos résidents et de leurs proches. Wel'Com est opérationnel 24 h /24 & 7 j / 7

IL EST PRET A VOUS ACCUEILLIR PARTIELLEMENT DANS UN PREMIER TEMPS !

PS : ce document est transmis à la première personne à prévenir. Nous vous remercions de bien vouloir transmettre l'information aux autres proches.

**NOTE D'INFORMATION
AUX RÉSIDENTS ET AUX FAMILLES**

MÉDICAMENTS DÉREMBOURSÉS AU 1^{ER} MARS 2006

Par arrêté du 17 janvier 2006, le Ministère de la Santé a décidé de ne plus rembourser **152 médicaments à compter du 1^{er} mars 2006**.

Dans ces conditions, chaque résident ou famille devra prendre en charge ces médicaments ainsi que ceux non remboursés et non-agrèés aux collectivités avant le 1^{er} mars 2006.

La Pharmacie de l'établissement continuera de mettre à disposition certains médicaments de cette liste jusqu'à l'épuisement du stock. Votre médecin traitant pourra vous donner toute information utile relative à ces nouvelles dispositions.

Fait à Bourges, le jeudi 6 avril 2006

LE DIRECTEUR



Francis PICHET



*Les Résidences
de Bellevue*

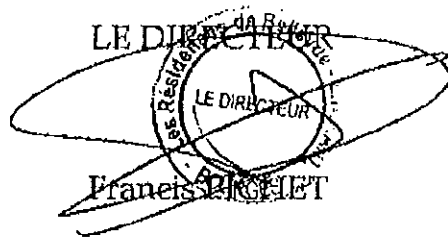
BOURGES, le 2 octobre 2009

Mesdames, Messieurs les Résidents

J'ai l'honneur de vous informer que si vous ressentez le besoin d'avoir une présence religieuse à votre côté ou si vous êtes de culture protestante vous pouvez vous adresser à :

Madame la pasteure Angelika KRAUSE
Eglise réformée de Bourges-Vierzon
Presbytère : 7, rue de la Chaume
18000 BOURGES

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération.



Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Rue du Président Maulmont - 18021 BOURGES CEDEX - tél. : 02 48 57 88 00 - fax : 02 48 67 94 12
www.mr-bellevue.com